

Destinataires :

- Représentants CPR (DRE, ARHLM, ARSEM)

Paris, le 7 novembre 2008

Réf. : 2008-028

Objet : Démarches patrimoniales transmises au FILLS.

Madame, Monsieur,

Le secrétariat du FILLS constate une valorisation importante du coût des démarches patrimoniales présentées au Fonds d'Intervention : élaboration et actualisation de PSP, Conventionnement global notamment.

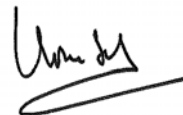
Une analyse de plusieurs dossiers reçus en 2008 par les CPR me permet de vous transmettre quelques éléments de référence destinés à faciliter l'instruction des dossiers, particulièrement pour :

- Une actualisation de PSP : en fonction de l'importance de l'actualisation, le niveau des coûts se situe dans une fourchette comprise entre 25 et 40 K€ HT. Par ailleurs, l'identification des enjeux énergétiques dans la stratégie de patrimoine devrait se traduire par un surcoût n'excédant pas 15 €/ logement.
- Un conventionnement global de patrimoine : dans les cas d'une prestation mettant l'accent sur une remise en ordre des loyers, la dépense oscille entre 20 et 30 K€ HT
- Un plan de vente : la dépense est comprise entre 15 et 25 K€ HT.

Ces actions peuvent, selon les cas, s'accompagner d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, généralement exprimée en tranche additionnelle dans les propositions des prestataires et valorisée au maximum à hauteur de 30 K€.

Enfin, je rappelle que les audits énergétiques, financés à 50 % par l'Ademe et les régions, ne sont pas éligibles au FILLS.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Laurence COMBE d'INGUIMBERT
Responsable du FILLS, Chargée de Mission
auprès du Délégué à l'action professionnelle
de l'Union Sociale pour l'Habitat

Copie : Comité Exécutif du FILLS